



Libre Pensée – Fédération Unie de l'Hérault

Espace Martin Luther King,

27 Boulevard Louis Blanc, 34000 Montpellier

Mél : groupeunivlp34@yahoo.com

[Blog : www.facebook.com/lp34universites.fr](http://www.facebook.com/lp34universites.fr)

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Montpellier.

Copie aux syndicats locaux et nationaux, pour information.

Montpellier, le 17 janvier 2021.

Charte de la laïcité : et maintenant, les syndicats !

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de vous écrire à nouveau, bien que vous ayez pris l'habitude de ne pas nous répondre, car nous sommes un peu étonnés de la tournure que prennent les événements. Que vous décidiez de faire une charte en direction des associations, nous nous en sommes déjà expliqué, c'est l'inverse de ce qu'il convient de faire pour défendre la laïcité.

Outre que ce n'était pas du tout dans votre programme électoral¹, que le conseil municipal n'a pas pu en discuter ou encore moins voter, que vous financez tranquillement le culte catholique via la nouvelle subvention accordée à l'association qui organise le culte de Saint Roch, ce qui est totalement contraire à l'article 2 de la loi de 1905, cette charte n'apporte rien de neuf concernant la bonne utilisation des deniers publics. Elle demande aux associations un comportement qu'elles n'ont pas à avoir et un soutien à votre vision toute personnelle de la laïcité, ce qui est contraire à la liberté de s'associer et à la liberté de conscience.

Mais nous avons découvert que cette charte, qui était initialement destinée aux seules associations, soupçonnées d'abriter des activités religieuses et communautaristes, est maintenant imposée... aux syndicats !

Ainsi, les syndicats FO et CGT ont reçu cette charte pour signature, faute de quoi ils ne pourraient pas percevoir de subvention ! En est-il de même pour FSU, Solidaires, CGC et CFTC qui ont pu la recevoir du fait de leur subventionnement les années antérieures ? Nous ne le savons pas.

Le procédé qui consiste à étendre à des syndicats un dispositif destiné au point de départ aux seules associations est déjà étonnant, mais il y a d'autres problèmes plus fondamentaux :

¹ Consultable par tous ici : <https://www.delafosse-2020.fr/programme-premier-tour> et ici : <https://www.delafosse-2020.fr/programme>

- Les syndicats n'ont pas à faire l'objet de pressions politiques d'une collectivité locale (en l'occurrence, de son premier magistrat, puisque le conseil municipal ne s'est pas prononcé) ou de chantage à la signature de charte à caractère politique ; la Charte d'Amiens garantit justement la non-ingérence des institutions au sein des syndicats (pour les syndicats qui se réclament de cette charte, bien entendu) ;
- Les syndicats n'ont pas à recevoir de leçons de bonne conduite, comme s'ils pouvaient être suspectés d'abriter des activités religieuses de type cultuel contraires à la loi de 1905 ;
- Appliquer le concept de laïcité aux syndicats est aussi incongru que l'appliquer aux associations. A ce titre, comment demander à la CFTC, qui syndique des travailleurs chrétiens et se réfère à la doctrine sociale de l'Eglise (ce qui est son droit), d'appliquer la laïcité ? Nous avons beau imaginer, nous ne voyons pas exactement : cela signifie-t-il qu'elle doit localement changer de nom ? Se déconfessionnaliser ? Avouez que se poser cette question est embarrassant. C'est aux salariés de choisir leur organisation et aux syndiqués de trancher ces questions-là, pas à l'Etat ni aux collectivités locales ;
- Les associations sont régies par la loi de 1901. Les associations cultuelles sont régies par la loi de 1905 ou par la loi de 1907 permettant l'utilisation des articles 1 à 9 ainsi que 12 et 17 de la loi de 1901. Les syndicats, eux, sont régis par la loi de 1884 dite « Waldeck-Rousseau ». Il n'y a pas de mélange à faire en la matière.

Au vu de ces éléments, **nous vous redemandons d'abroger cette charte, à la fois pour les associations, mais également pour les organisations syndicales.** Cela nous éviterait d'ailleurs de déposer notre recours au tribunal administratif.

Nous pensions, avec votre élection, que les questions liées localement à la laïcité seraient partiellement résolues. Nous étions loin d'imaginer un tel florilège. Nous vous le répétons : vous faites fausse route depuis le début. L'erreur est humaine, mais la persévérance est diabolique, et la laïcité à la sauce Valls pour diviser la population et faire monter le communautarisme est une tache sur le drapeau de la République, et va discréditer pour longtemps une loi de liberté et de refus des guerres civiles sous étendard religieux.

Vous avez probablement relevé, comme nous, que la presse d'extrême droite vous a récemment tressé des lauriers². Ce simple fait devrait vous alerter sur le chemin que vous empruntez.

Si vous souhaitez promouvoir intelligemment la laïcité, **nous nous tenons à votre disposition pour organiser une rencontre et vous donner des pistes qui seraient profitables pleinement à tous** et positionneraient notre ville comme un exemple de ce qu'il convient de faire pour arrêter cette course à l'affrontement. Vous ne seriez plus soutenu par *Valeurs Actuelles* mais vous auriez le soutien des militants de la Libre Pensée, des démocrates, des laïques, des partisans de Jaurès et du mouvement ouvrier et d'une grande majorité de la population de Montpellier, y compris parmi les 65% qui se sont abstenus aux dernières municipales.

En espérant cette fois avoir une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La fédération de la Libre Pensée 34.

² Nous faisons référence à l'article élogieux dans *Valeurs Actuelles* du 7 janvier intitulé « *Delafosse, le maire PS qui casse les codes* ».